

POLITIQUE QUALITÉ ET GESTION DES RISQUES AGEPS

L'AGEPS constitue un service général de l'AP-HP, prestataire de services pour ses Groupes Hospitaliers (GH) et hôpitaux en matière d'équipements et produits de santé. Elle assure les missions suivantes:

- évaluer et acheter des produits de santé ;
- approvisionner, stocker et distribuer les médicaments et certains dispositifs médicaux ;
- participer à la mise en œuvre des essais cliniques de l'institution ;
- rechercher, développer, fabriquer, contrôler et mettre sur le marché des médicaments indispensables non pourvu par l'industrie;
- concourir à l'enseignement et à la recherche chirurgicale.

Du fait de son positionnement original en tant que prestataire de service au sein de l'AP-HP, en charge de la mise en œuvre de la politique des produits de santé, l'Agence Générale des Equipements et Produits de Santé voit, sur l'ensemble de son périmètre d'intervention, son activité structurée par les exigences de qualité et de gestion des risques.

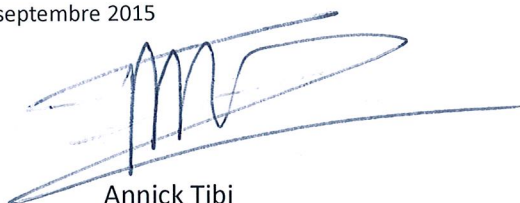
La qualité du service et la sécurité des prestations rendues aux utilisateurs intermédiaires (les établissements) et finaux (les patients) par l'amélioration du fonctionnement interne de l'AGEPS, au meilleur coût, est un fil directeur du management stratégique de l'établissement. Elles sont au centre des trois valeurs retenues par l'AGEPS que sont la « Sécurité », l'« Intégrité » et l'« Esprit de service ».

Dans ce cadre, le Directeur et la Présidente de CCM s'engagent à :

- Favoriser la réponse aux besoins des utilisateurs en matière de produits et équipements de santé et conduire des missions de santé publique pour la part relevant du domaine de l'AGEPS en :
 - Assurant une sécurité optimale de la prise en charge médicamenteuse des patients sur la partie du circuit des produits de santé qui lui a été confiée
 - Contribuant à garantir le bon usage des médicaments et des dispositifs médicaux au travers du secrétariat scientifique de la COMEDIMS et du service EPBU
 - Améliorant le service apporté aux groupes hospitaliers
 - Se conformant aux exigences légales et réglementaires
- Promouvoir un pilotage global et transversal de la qualité en :
 - Intégrant au management les exigences de qualité, de sécurité et de respect de l'environnement
 - Mettant en place une organisation par processus
 - Coordonnant le management et les projets
- Développer une culture commune de l'amélioration continue en :
 - Partageant les méthodes, les outils et les indicateurs qualité
 - Identifiant collectivement les dysfonctionnements et développant une approche positive de l'erreur
 - Développant l'analyse de risques et les retours d'expérience
 - Développant la formation
 - Communiquant

Les objectifs, les plans d'actions élaborés et le suivi d'indicateurs permettront d'évaluer l'état d'avancée de cette politique. Gage d'une véritable culture d'établissement basée sur la recherche permanente du progrès, cette stratégie doit être comprise, partagée et mise en œuvre au quotidien par tous afin de garantir son succès.

Fait le 29 septembre 2015



Annick Tibi
Présidente de CCM



Michael Cohen
Directeur

